



AGGRESSION D'UNE SURVEILLANTE À LA MAH 1

Ce samedi 14 février 2026, à 15h40, au sein de la MAH 1, une collègue a été violemment agressée sur la coursive du 1^{er} B par un détenu libérable à l'été 2027 incarcéré pour violence et agression sexuelle, manifestement atteint de troubles psy importants....

« Cheffe à l'aide ! » La Surveillante est retrouvée au sol par l'Encadrante, le détenu lui portait plusieurs coups de poing au visage ainsi que des coups de pied alors qu'elle était déjà en position de vulnérabilité.

Sans l'intervention rapide de la gradée alertée par ses appels, les conséquences auraient pu être dramatiques. Le détenu est renvoyé en cellule par la gradée aidée d'un co-détenu.

Hématome frontal, traces de coups sur les jambes, notre collègue est aujourd'hui arrêtée pour 5 jours, assortis de 10 jours de soins.

UNE AGGRESSION DE PLUS... UNE AGGRESSION DE TROP... MAIS JUSQU'À QUAND ?

Déjà le 24 janvier dernier, en service de nuit, les Surveillants et le Birgadier-Chef avait eu à se défaire d'un détenu vindicatif et violent...

Encore une fois, ce sont les personnels de surveillance qui payent le prix :

- Profils psychiatriques lourds maintenus en détention classique
- Conditions de détention dégradées
- Pression constante sur les personnels
- Violence banalisée

**La Maison d'Arrêt n'est pas un établissement psychiatrique !
Les surveillants ne sont pas des infirmiers en santé mentale !**

Il est irresponsable de continuer à exposer les personnels à des profils instables sans moyens adaptés.

LE SPS-CEA EXIGE IMMÉDIATEMENT :

1/ Une réponse disciplinaire ferme et exemplaire

2/ Une évaluation immédiate de la prise en charge des profils psychiatriques dangereux au sein du CP.

Il n'est plus acceptable que les violences contre les personnels pénitentiaires deviennent un fait divers administratif. Chaque agression est une ligne rouge.

Plainte doit être déposée sans délai avec constitution de partie civile et protection statutaire/fonctionnelle activée !

Le SPS-CEA apportera tout son soutien à notre collègue blessée et lui souhaite un prompt rétablissement.

Le SPS-CEA restera extrêmement vigilant quant aux suites pénales et administratives données à cette affaire.

La sécurité des personnels n'est pas négociable !